RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260313-2026_14-DE
Reçu le 26/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
• en exercice	14
• présents	14
• votants	14
• absents	
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-14

Séance du 13 mars 2026 — à 20 heures 30

Date de convocation :
06 mars 2026

Date d'affichage :
06 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet

Travaux supplémentaires concernant le Lot N°1 - Gros Oeuvre - Démolition pour la réhabilitation des appartements situés rue du Pal

Étaient présents :

Mmes Monette DESTAMPES, Marie-France QUÉBRIAC, Alicia MATHIS, Yolande REILHÉ, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Denis BOUCHUD, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis Jean HALLÉ, Daniel ROUDIÈRE.

Secrétaire de séance :

Mme DESTAMPES Monette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du démarrage des travaux de démolition, il s'avère nécessaire de procéder à la dépose des doublages des appartements situés au rez-de-chaussée et au premier étage.

Ces prestations, non prévues dans le marché initial, nécessitent la validation d'un devis complémentaire proposé par l'entreprise OLIVEIRA, titulaire du marché.
Le montant de ce devis s'élève à 2 250 € HT.

Monsieur le Maire invite en conséquence le Conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux supplémentaires consistant en la démolition des parties de doublages des appartements situés au rez-de-chaussée et au 1er étage ;

- Valide le devis supplémentaire présenté par l'entreprise OLIVEIRA pour un montant de 2 250 € HT ;

AR Prefecture

046-214600017-20260313-2026_14-DE
Reçu le 26/03/2026

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

Fait à Albas, le 23 mars 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)